

## Elections des représentants au COS

# MERCI !

**Le syndicat CGT remercie tous les salarié(e)s  
qui ont voté pour la CGT aux élections du COS.**

Lors de cette élection, vous avez pu constater que seule la CGT respectait les règles mentionnées dans le règlement d'administration intérieur de la CEIDF et que la direction faisait preuve d'une grande tolérance.

Nous avons donc décidé de déposer une requête en annulation des élections des représentants des salarié(e)s et des salarié(e)s sociétaires au COS.

**C'est donc la justice qui tranchera.**

Par contre, la CGT a bien évidemment les capacités à représenter les salarié(e)s dans cette instance au même titre que les autres organisations syndicales.

Nous n'avons plus à démontrer notre capacité, notre détermination et notre force de proposition dans la défense des intérêts collectifs et individuels des salarié(e)s.

Nous avons également l'expérience pour appréhender les dossiers concernant la stratégie de l'entreprise, et les décisions dans les domaines financiers et commerciaux.

**Nos larrons\* devront donc attendre encore un peu  
pour faire la foire !!!**

\* « Comme larrons en foire » (CFDT / CGC / SU et ...la Direction)

### Le secrétariat

**Isabelle MAUZAT-MARTIN, Catherine VINET-LARIE, Bernard DANTEC,  
Jean-Michel EDON, Stéphane RUFFIN**